

COORDONNÉES (Une fiche d'inscription par adhérent)

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél _____ Mail _____

Date de naissance ____ / ____ / ____ N° de Licence _____

COMPÉTITION (participation aux régates) : OUI / NON

ÉCOLE DE SPORT JEUNES (entourer le ou les tarifs correspondants)
Engagement sportif obligatoire pour progresser

SUPPORT	ÂGE	CRÉNEAUX	TARIF MATÉRIEL DU CLUB	TARIF MATÉRIEL PERSO
Optimists*	6 ans et +	mercredi 14h-17h	650€	-
Planche à voile*	10 ans et +	mercredi 14h-17h	650€	550€
Wingfoil*	12 ans et +	samedi 14h-17h	-	535€
Planche à voile	10 ans et +	samedi 9h30h-12h30	650€	550€
Catamaran	12 ans et +	samedi 9h30h-12h30	650€	-
Planche à voile*	10 ans et +	samedi 14h-17h	650€	-
Catamaran*	12 ans et +	samedi 14h-17h	650€	-

*Priorité aux pratiquants compétition

ACTIVITÉS ADULTES (entourer le ou les tarifs correspondants)

SUPPORT	ÂGE	CRÉNEAUX	TARIF MATÉRIEL DU CLUB	TARIF MATÉRIEL PERSO
Planche à voile	Adultes	samedi 9h30h-12h30	680€	380€
Catamaran	Adultes	samedi 9h30h-12h30	680€	-
Planche à voile*	Adultes	samedi 14h-17h	680€	380€
Habitable (J80)	Adultes	samedi 14h-17h	680€	-

*Priorité aux pratiquants compétition

REMISES

-5% sur l'inscription du 2ème enfant / -10% sur l'inscription du 3ème enfant

TOTAL

----- € - remise ----- € = ----- €

INFORMATIONS

Le tarif prend en charge la licence FFVoile et l'adhésion au club SNRK.

Le SNRK sera ouvert à la pratique sportive du 17/09/2025 au 13/12/2025 et du 02/03/2025 au 27/06/2025. Pendant les vacances scolaires, les créneaux de pratique sportive ne sont pas maintenus mais des stages pourront être proposés.

Le règlement de l'inscription est à établir à l'ordre du SNRK. Il peut se faire en plusieurs fois.

Matériel à prévoir : combinaison intégrale, chaussons néoprènes.

Pour les compétiteurs : montres chrono, bouts de harnais.

CERTIFICAT MÉDICAL

Un certificat médical de moins de six mois est demandé pour toutes les pratiques. Votre certificat sera enregistré sur votre compte « licencié » à la Fédération Française de Voile, et sera valide pendant trois ans. Il ne sera donc pas nécessaire de le renouveler tous les ans, sauf contre-indication.

ATTESTATION À REMPLIR PAR TOUS

Si le pratiquant est mineur, indiquer le nom du/des parent(s) ou du/des représentant(s) légal(aux)

Je soussigné(e), (nom)* _____ (prénom)* _____

raayer les mentions inutiles :

- Autorise le pratiquant à participer aux activités du SNRK et en cas d'urgence, à le conduire dans un établissement hospitalier où toute intervention médicale ou chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité.
- Atteste que le pratiquant ne possède aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques
- Atteste que le pratiquant de 16 ans et plus, est apte à plonger, puis nager au moins 50 mètres
- Atteste que le pratiquant De moins de 16 ans, est apte à s'immerger, puis nager au moins 25 mètres
- Autorise les responsables du SNRK à utiliser librement les photographies prises lors du stage, pour la promotion des activités nautiques.
- Atteste avoir pris connaissance des conditions générales (voir ci-après) et du règlement intérieur du SNRK affiché à l'accueil du centre.
- Atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance Groupements Sportifs N° 756 525 3304 et avoir été informé des possibilités de souscription de garanties complémentaires (Adhésion à l'accueil du centre nautique au début du stage).

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

La signature de ce document vous rend adhérent à l'association Terre de Glisse durant l'année civile. En tant qu'adhérent, vous êtes de fait, couvert par l'assurance RC de Terre de Glisse.

Le montant de la cotisation est fixée à 15 euros pour l'année 2025/2026

Charte de l'adhérent :

Terre de Glisse s'engage à :

- Donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Accueillir et considérer chaque membre comme un collaborateur à part entière, tout en veillant à l'épanouissement de chacun au sein des équipes.
- Couvrir chaque membre par une assurance adéquate.

L'adhérent s'engage à :

- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs.
- Respecter le règlement intérieur de l'association et les consignes de la gouvernance
- Agir avec honnêteté et sérieux avec des attitudes en rapport avec les valeurs de l'association.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est OBLIGATOIRE

Fait à _____, le _____

Signature (lu et approuvé)